

# COMMUNE DE LA CHAPELLE

## 73660 LA CHAPELLE

### CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

#### LISTE DES DELIBERATIONS

(Ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 et Décret n° 2021-1311 du 7 Octobre 2021 avec entrée en vigueur au 1/07/2022)

MEMBRES PRESENTS : Mmes REFFET Martine, NOYEL Marie-Geneviève, DALLA-COSTA Josette, MAURICE Michèle, Mrs COSTEL Charles, GOYET Adrien, CUGNET Romain.

Mr HILAIRET Gwenaël donne procuration à Mme MAURICE Michèle

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

---

- *PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 27 Juin 2023 :  
approuvé à l'unanimité*
  
- **AMENAGEMENT DU LAC DE GONDRAN :**  
Dossier reporté, en attente de devis.
  
- **SUBVENTION FDEC – Réfection des allées du cimetière**  
Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire la demande de subvention déposée en 2022 auprès du Conseil Départemental et n'ayant pas été retenue faute de fonds disponible.(l'engazonnement des allées ayant déjà été réalisée pour un coût de 6657 €)  
Un projet d'aménagement du cimetière est à l'étude.
  
- **CONVENTIONS avec l'association DECLICC :**  
  
Délégations à l'association de l'organisation et la gestion de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire.  
Conventions renouvelées pour l'année scolaire 2023-2024.  
  
*< Délibération approuvée à l'unanimité*
  
- **CONTRATS D'ASSURANCE :**  
  
Conclusions de nouveaux contrats suite à des réajustements des garanties.  
  
*< Délibération approuvée à l'unanimité*
  
- **REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :**  
  
Engagement de la procédure du document unique d'évaluation des risques professionnels et signature d'une convention d'assistance à la réalisation avec le centre de gestion de la fonction publique.  
  
*< Délibération approuvée à l'unanimité*

- **RETROCESSION DE LA PARCELLE A 1025 :**

Une Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie avait été établie en 2014 avec une échéance au 13/03/2029.

Le Conseil Municipal demande la rétrocession anticipée par l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie à la Commune de la parcelle cadastrée A 1025, d'une contenance de 2 676 m<sup>2</sup>, pour un montant global de 40 261.74 €.

< *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **BIENS PRESUMES SANS MAITRES :**

Prise d'un arrêté municipal portant constatation de la vacance des parcelles A 112 et A 114 situé à Gondran.

< *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS :**

Décret du 6 décembre 2022 portant obligation de mettre en place à compter du 1er juin 2023 un référent déontologue des élus locaux.

Mission confiée à Monsieur Gil SONZOGNI - 3CMA – Maison de l'Intercommunalité – 125, avenue d'Italie – 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.

< *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **SINISTRE SUITE ARRETE DE PERIL – Parcelle B 566 :**

Suite à l'arrêté de péril sur le bâtiment cadastré B 566 suivie de l'injonction du Tribunal Administratif de procéder à la démolition dudit bâtiment, le mur mitoyen a été endommagé (B 559). Conformément au rapport d'expertise des assureurs, le Conseil Municipal accepte de prendre à sa charge les travaux de maçonnerie afin de garantir la pérennité de l'angle du mur et d'éviter l'effondrement du mur mitoyen.

< *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 – Budget Eau :**

Virement c/ 61523 au c/ 627 pour un montant de 10 €.

< *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **ADMISSION EN NON-VALEUR – Budget Eau :**

Reliquat de centimes pour un montant de 0.63 €.

< *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **SUBVENTION AU COMITE DES FETES :**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 990 €.

< *Délibération approuvée à l'unanimité*

*Vu la présente liste des délibérations du Conseil Municipal pour être affichée à la porte de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune en date du 29 Septembre 2023.*

*Fait à La Chapelle, le 29 Septembre 2023*

Le Maire,  
COSTEL Charles